

	PÔLE SPORTIF – NOTE N°1
	Saisie des horaires
	Thématique : Saisie des Horaires
	Pôle : Sportif
	Destinataires : Clubs
	Nombre de pièces jointes : 0
Information	
Échéance de réponse :	

Chers responsables de clubs,

Nous vous rappelons l'importance de saisir les horaires de vos rencontres au moins **15 jours avant la date prévue** à chaque début de phase. Sans oublier que tous vos horaires doivent être saisi pour [le 3 novembre 2024 pour la phase 1](#) et le [2 mars 2025 pour la phase 2](#). Cette obligation, imposée par le pôle sportif, est essentielle pour garantir une organisation optimale de nos compétitions.

Pourquoi est-ce important ?

Meilleure organisation : Respecter ces délais nous permet de coordonner efficacement les déplacements, les préparations et la présence des arbitres.

Équité et équité : Assurer une gestion équitable et éviter les perturbations dans le calendrier des matchs.

Sanctions possibles : Le non-respect de ces délais peut entraîner des pénalités pour votre club (cf dispositions financières applicable **par rencontre non renseignée**)

Avantages pour votre club :

Planification optimisée : Une organisation en amont permet d'éviter le stress de dernière minute et de mieux préparer vos équipes.

Soutien et outils disponibles : La FFBB met à votre disposition une plateforme en ligne pour faciliter la saisie des horaires et/ou demande de dérogation.

Afin de vous aider, vous trouverez, ci-dessous, des tableaux référents de cette règle en fonction des catégories. Ainsi que des QR code concernant des tutos sur la bonne saisie des horaires sur FBI, et la demande de dérogation.

Merci de votre compréhension et de votre coopération pour le bon déroulement de nos compétitions.

Sportivement,

SÉNIORS									
ALLER	DATE RENCONTRE	A - 28 JOURS date légale de saisie	A - 15 JOURS date butoir	RETOUR	DATE RENCONTRE	A - 28 JOURS date légale de saisie	A - 15 JOURS date butoir		
A1	22/09/2024	25/08/2024	07/09/2024	R1	12/01/2025		28/12/2024		
A2	29/09/2024	01/09/2024	14/09/2024	R2	19/01/2025	28/12/2024	04/01/2025		
A3	06/10/2024	08/09/2024	21/09/2024	R3	26/01/2025	29/12/2024	11/01/2025		
DATE DE SAISIE DE TOUS LES HORAIRES 1ÈRE PHASE LE 03/11				R4	02/02/2025	05/01/2025	18/01/2025		
A4	13/10/2024	03/11/2024		R5	09/03/2025	09/02/2025	22/02/2025		
A5	20/10/2024			R6	16/03/2025	16/02/2025	01/03/2025		
A6	10/11/2024			R7	23/03/2025	23/02/2025	02/03/2025		
A7	17/11/2024			DATE DE SAISIE DE TOUS LES HORAIRES 2È PHASE LE 02/03				02/03/2025	
A8	24/11/2024			R8	30/03/2025				
A9	01/12/2024			R9	04/05/2025				
A10	08/12/2024			R10	11/05/2025				
A11	15/12/2024			R11	18/05/2025				
				Impératif pour la PR	Application des sanctions (cf règlement et dispositions financières)			Impératif pour la PR	Application des sanctions (cf règlement et dispositions financières)

JEUNES							
PHASE 1							
ALLER	DATE RENCONTRE	A - 28 JOURS date légale de saisie	A - 15 JOURS date butoir	RETOUR	DATE RENCONTRE	A - 28 JOURS date légale de saisie	A - 15 JOURS date butoir
A1	28/09/2024		21/09/2024	R1	16/11/2024	19/10/2024	01/11/2024
A2	05/10/2024		28/09/2024	R2	23/11/2024	26/10/2024	02/11/2024
DATE DE SAISIE DE TOUS LES HORAIRES 2È PHASE LE 03/11						03/11/2024	
A3	12/10/2024	14/09/2024	27/09/2024	R3	30/11/2024		
A4	19/10/2024	21/09/2024	04/10/2024	R4	07/12/2024		
A5	09/11/2024	12/10/2024	25/10/2024	R5	14/12/2024		
PHASE 2							
A1	18/01/2025	21/12/2024	03/01/2025	R1	22/03/2025	22/02/2025	02/03/2025
DATE DE SAISIE DE TOUS LES HORAIRES 2È PHASE LE 02/03						02/03/2025	
A2	25/01/2025	28/12/2024	10/01/2025	R2	29/03/2025		
A3	01/02/2025	04/01/2025	17/01/2025	R3	03/05/2025		
A4	08/03/2025	08/02/2025	21/02/2025	R4	10/05/2025		
A5	15/03/2025	15/02/2025	28/02/2025	R5	17/05/2025		
		Impératif pour la D1	Application des sanctions (cf règlement et dispositions financières)			Impératif pour la D1	Application des sanctions (cf règlement et dispositions financières)

Chaque lundi sera extrait les horaires sur FBI, ceci afin de vérifier le bon déroulement du championnat à travers la saisie des horaires.

Concernant **les dérogations**, il faut que

- Les 2 clubs soient d'accord
- La demande faite à 15 jours de la date initiale.

Fiches pratiques

Comment saisir un horaire ?



Comment faire une dérogation ?

